

CANTON DE LUNEL

M A I R I E
de
S A U S S I N E S
34160 Castries
Tél. 04.67.86.62.31
Fax: 04.67.86.44.27

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze
Le : 15 Avril à 20 h 30
Le Conseil Municipal de la commune de Saussines dûment convoqué,
s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence
de M. Henry SARRAZIN, Maire.
Date de convocation du Conseil : 15 avril 2015

Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 12

Présents: MM, Henry SARRAZIN, Monique MASDURAUD, Yves SAVIDAN, Jean-Louis PONS, Isabelle MILESI, William PELLECUER, Isabelle MORONVAL, Claude CATHELIN, Pamela IZARD, Cathy VIGNE, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Jean-Michel MEUNIER à Yves SAVIDAN, Gérard ESPINOSA à Jean-Louis PONS.

Secrétaire de séance : William PELLECUER

N°2015 - 04 - 04 - 17

Objet : M49 - Approbation du Compte de Gestion 2014

M. le Maire présente au conseil le Compte de Gestion qui retrace les écritures du comptable, conformes aux écritures de l'ordonnateur et dont les résultats s'établissent comme suit :

En Fonctionnement :	Emission de Recettes =	67.006,74 euros
	Emission de Mandats =	36.546,81 euros
	soit un excédent d'exercice de =	+30.459,93 euros
	et un résultat de clôture 2014 de =	+ 90.544,51 euros

En Investissement :	Emission de Recettes =	41.111,00 euros
	Emission de Mandats =	68.001,33 euros
	soit un déficit d'exercice de =	-26.890,33 euros
	et un résultat de clôture 2014 de =	- 12.204,34 euros

Le maire invite le conseil à se prononcer sur le document.

Le conseil,

Où l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité des membres présents, le Compte de Gestion 2014 pour la comptabilité M19.

Pour extrait, Saussines, le 16 avril 2015
Le Maire, Henry SARRAZIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-213402969-20150416-2015-04-04-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2015

Publication : 21/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Certifié exécutoire. Publié le : 17.04.2015
Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans le délai de 2 mois à compter de la présente publication.

